

9 novembre 2009

Le petit-fils de Vasarely reconnu titulaire du droit moral des oeuvres du peintre

Par Ségolène Gros de Larquier



Pierre Vasarely a été reconnu seul titulaire du droit moral de l'ensemble de l'oeuvre de son grand-père, Victor Vasarely © Sipa

"Je ferai tout pour défendre de mon mieux le patrimoine culturel de mon grand-père." Pierre Vasarely, petit-fils du peintre Victor Vasarely, jubile. Dans une décision rendue vendredi, le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence l'a reconnu seul titulaire du droit moral de l'ensemble de l'oeuvre de l'artiste d'origine hongroise, mort de 15 mars 1997. "Seul Pierre Vasarely est apte à dire si les oeuvres sont originales, si leur exploitation est conforme à la volonté de Victor Vasarely et si les oeuvres peuvent être exposées ou non", explique son avocat, Me Martine Renucci-Pepratx.

Pierre Vasarely a donc désormais toutes les clés en main pour relancer la fondation Vasarely, que l'artiste a lui-même créée en 1976. Président de l'institution basée à Aix-en-Provence depuis le 21 juillet dernier, il va désormais devoir s'atteler à l'examen des décisions prises entre 2002 et 2006, puisque le tribunal a décidé de toutes les annuler. Pierre Vasarely va également récupérer les archives de son grand-père qui doivent lui être restituées par Michèle Taburno-Vasarely, deuxième épouse de l'un des fils de l'artiste, Jean-Pierre. Le tribunal a ordonné que ces documents lui soient remis dans les dix jours sous astreinte de 1.000 euros par jour de retard.

Ces archives reviennent dans le giron de la fondation alors qu'aujourd'hui, il reste peu de choses des multiples oeuvres laissées par Victor Vasarely. La plupart des 1.300 oeuvres originales et des 18.000 sérigraphies ont disparu. Seules 42 oeuvres monumentales subsistent dans le bâtiment aixois de la fondation Vasarely, inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Comment ces oeuvres se sont-elles volatilisées ? Plusieurs d'entre elles ont été détournées par Charles Debbasch, ancien doyen de la faculté de droit d'Aix et président de la fondation de 1981 à 1993. En mai 2005, il a ainsi été condamné à deux ans de prison, dont un an ferme. D'autre part, Michèle Taburno-Vasarely, qui fut présidente de la fondation de 1995 à 1997, a aussi été inculpée par la justice américaine en juillet 2008 pour avoir volé de nombreuses oeuvres d'une valeur de plusieurs centaines de milliers d'euros. La famille Vasarely n'en a donc probablement pas fini avec les démêlés judiciaires.